

PROJET DE LOI SUR LES DROITS FONCIERS ISSUS DE TRAITÉS EN SASKATCHEWAN

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Len Marchand, président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, présente le rapport suivant:

Le mardi 30 mars 1993

Le Comité des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le Projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoosew, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beady's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witcheakan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet, a, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 25 mars 1993, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président
Len Marchand

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'honorable Eric Berntson: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la troisième fois.

Son Honneur le Président: Accordez-vous la permission, honorables sénateurs?

• (1430)

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le même principe s'applique dans ce cas-ci. Du train où vont les choses, si j'ai bien compris ce qui s'est dit à mots chuchotés après mon intervention sur la formule Flynn, on risque fort de voir mon ami d'en face proposer la sanction royale tous les jours, à la fin de nos travaux. Sachez cependant que si je suis disposé à donner mon consentement cette fois encore, cela ne veut pas dire que je le ferai chaque fois, même en application de la formule Flynn, si l'on commence à donner la sanction royale à intervalles régulière.

Le sénateur Frith: La Cour suprême du Canada sera enchantée de vous l'entendre dire.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

QUE, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à demain, le mercredi 31 mars, à 13 heures 30.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'ÉTUDIER LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA LOI SUR LES TRANSPORTS NATIONAUX

L'honorable Donald H. Oliver: Honorables sénateurs, je donne avis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai:

QUE le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à étudier, pour en faire rapport, le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, intitulé *La concurrence dans les transports, regard sur la politique et la législation*, déposé au Sénat le 23 mars 1993 (document parlementaire n° 343-912) et d'autres questions relatives aux transports; et

QUE le Comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 septembre 1993.

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 175 citoyens et citoyennes de la province de la Colombie-Britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Vancouver, Coquitlam, Delta, New Westminster, Burnaby et Richmond.

Ces 175 citoyens protestent en particulier contre l'application de la TPS aux livres et aux périodiques, ce qui est une attaque injustifiée contre la façon la plus économique et la plus démocratique de diffuser la culture. Je sais que le sénateur Chaput-Rolland est d'accord avec moi sur ce sujet.